



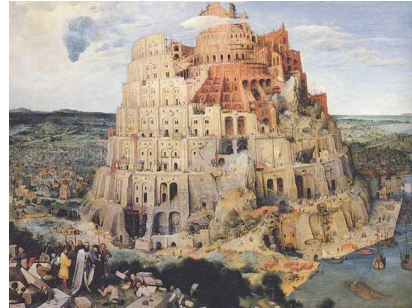
EN FRANÇAIS ET AILLEURS

LE NOM ET SON GROUPE

ANNE ZRIBI-HERTZ

Design logo IGIDF : Stanca SOARE
Illustration : Peter BRUEGHEL l'ancien

REGARDONS NOS LANGUES
DOMINIQUE LEVET



LANGUES ET GRAMMAIRES EN (ÎLE DE) FRANCE

Le projet Langues et Grammaires en (Île-de) France propose :

- un **SITE INTERNET** (<http://lgidf.cnrs.fr/>) conçu par des linguistes, des didacticiens et des professionnels de l'Éducation nationale contenant des informations linguistiques sur diverses langues parlées en (Île-de) France, des descriptions scientifiques des propriétés graphiques, phonologiques et grammaticales, une histoire et un lexique traduits et enregistrés dans toutes les langues étudiées, des jeux linguistiques, des ressources bibliographiques pour chaque langue et des liens conduisant à d'autres sites pertinents
- des **FICHES LANGUES** qui présentent une description contrastive et les particularités spécifiques de chaque langue pour les professionnels francophones en charge de publics allophones
- des outils « **EN FRANÇAIS ET AILLEURS** » sur des thématiques du français, avec des activités pédagogiques « **REGARDONS NOS LANGUES** ».

JUIN 2017

Un remerciement particulier aux universitaires, professeurs de classes d'accueil, formateurs linguistiques et étudiants qui nous accompagnent : Sandrine Bassols, Flore Blancher, Jean-François Bourdin, Géraldine Doulut, Alice Groult, Frédéric Louis Fauchet, Pierre Ferry, Alain Kihm, Michel Launey, Edwige Lecarpentier, Marie-Thérèse L'Huillier, Béatrice Mariette, Emilie Maxwell-Diallo, Océane Médina, Tiphaine Mérot, Mélanie Ory, François Petit, Karine Saintpoly, Elena Soare, Gabrielle Ubelmann et Frédéric Van Moe



Maison des Sciences de l'Homme
Paris Nord

1/GENRE

Le français est une langue à *genre grammatical* : ceci signifie que tout nom, quelle que soit sa dénotation, appartient à une classe conventionnellement nommée *masculin* ou *féminin*, qui détermine une série de marques spécifiques sur les dépendants du nom : déterminants (1a-d/a-'d'), adjectifs (1d-e/d-'e') et participes (1f/f'), pronoms de reprise (1e/e') :

(1)	Nom masculin : cartable	Nom féminin : table	
a. Paul a vu le cartable.	d. Paul a vu son (petit) cartable.	a'. Paul a vu la table.	d'. Paul a vu sa (petite) table.
b. Paul a vu un cartable.	e. (Le cartable ?) Il est petit .	b'. Paul a vu une table.	e'. (La table ?) Elle est petite .
c. Paul a vu ce cartable.	f. Le cartable a été mis là.	c'. Paul a vu cette table.	f'. La table a été mise là.

Quelques régularités peuvent aider les apprenants à deviner le genre d'un nom : certains suffixes ont un genre inhérent (par ex. les noms en *-isme, -age, -ment, -eur, -ier* sont masculins (*le conformisme, le lavage, un sentiment, un danseur, le postier*)). Parmi les noms non suffixés, ceux qui sont phonétiquement terminés par [ã] ou [ɛ] sont majoritairement masculins (*le banc, le vin* — MAIS : *la dent, la main*) et ceux qui sont terminés par [z], majoritairement féminins (*une chose, une fraise, une crise* — MAIS : un vase). Pour les noms dénotant des êtres animés, le genre "masculin" ou "féminin" peut correspondre au sexe biologique ou "genre" social (*un garçon/une fille*). Cependant le genre d'un nom apparaît le plus souvent comme arbitraire, même pour les animés — ainsi *la girafe* et *le castor* dénotent aussi bien un mâle qu'une femelle. Pour quelques noms d'animaux, le lexique distingue trois termes : un pour l'espèce indifférenciée, un pour le mâle, un pour la femelle (ex. *mouton/bélier/brebis*). Pour d'autres noms dénotant des animés, le lexique ou la morphologie peuvent fournir une forme différente pour chaque sexe (ex. *un homme/une femme, un danseur/une danseuse, un journaliste/une journaliste*) ; dans ce cas le masculin fait également office de genre "neutre" (non spécifié) permettant d'identifier une fonction indépendamment des propriétés sociobiologiques de celui qui l'exerce (*Un danseur souhaite toujours se produire à l'Opéra de Paris*) ou bien l'ensemble d'une espèce sans distinction des sexes (*Il faut vacciner les chiens contre la rage* ; *Les hommes sont cruels envers les animaux*). Le genre est également neutralisé (morphologie du masculin) dans les nominaux dits "indéfinis" employés quand on ne connaît pas le nom d'une entité : *j'ai vu quelque chose (de beau), j'ai rencontré quelqu'un (de gentil)* (voir section 3.1.4). Le terme *neutre* ne réfère donc pas à la même réalité en français, où il correspond à la *neutralisation* de l'opposition masculin/féminin et présente la morphologie non marquée du masculin, et dans d'autres langues indo-européennes (slaves, par exemple) où il désigne une troisième classe morphologique distincte à la fois du masculin et du féminin.

Le genre grammatical est une propriété morphologique (affectant la *forme des mots*) qui se propage par *accord* sur les dépendants du nom. Le genre d'un nom n'est révélé sur le nom lui-même que s'il porte certains suffixes (ex. *danseuse* : féminin). En l'absence d'un suffixe de ce type, le genre d'un nom est révélé par la forme de certains déterminants (ex. *une/la/cette/ma table* : féminin) et/ou par celle de certains adjectifs ou participes (ex. *des tables vertes, ces places sont prises* : féminin). Certains dépendants du nom ont la même forme pour les deux genres (ex. *les cartables* : masculin, *les tables* : féminin ; *son arbre* : masculin, *son ombre* : féminin). Il arrive aussi assez souvent que l'accord en genre soit signalé dans la graphie mais inaudible à l'oral (ex. *des cartables bleus, des tables bleues*). L'apprentissage du genre grammatical du français risque de ne pas poser le même type de difficultés aux locuteurs de L1 ayant aussi des genres grammaticaux (langues romanes, slaves, germaniques, sémitiques...) ou des *classes nominales* (langues bantoues, manjaku, wolof...), et pour les locuteurs de L1 qui n'ont ni l'un ni l'autre (chinois, anglais, soninké, haïtien, tamoul...). Pour les apprenants du premier type, les difficultés viendront surtout de la non-concordance de la répartition des noms dans les genres du français et dans les genres ou classes de leur L1 : ainsi les noms portugais en *-agem* sont féminins alors que les noms français en *-age* sont masculins ; les noms signifiant 'main' et 'pied' sont dans la même classe en coréen, mais respectivement féminin et masculin en français ; en arabe, 'soleil' est un nom féminin, et 'lune', un nom masculin. Pour les apprenants du second type, la difficulté réside dans la notion même de genre grammatical — l'obligation d'avoir à mémoriser pour chaque nom la classe à laquelle il appartient et d'appliquer à bon escient l'accord en genre, en particulier sur les mots où il n'est visible qu'à l'écrit.

2/NOMBRE

Le nombre grammatical a deux valeurs en français : *singulier* ou *pluriel*. La grammaire du nombre concerne à la fois le domaine nominal et le domaine verbal, et en français, elle est remarquablement différente à l'écrit et à l'oral.

A l'écrit, le nombre est signalé dans le groupe nominal à la fois sur le nom lui-même et sur ses dépendants (déterminants et adjectifs). Sur le nom et les adjectifs, le pluriel est généralement signalé par un *-s* final absent au singulier (singulier *chat noir*, pluriel *chats noirs*), pour quelques noms par un *-x* (singulier *chameau*, pluriel *chameaux*), pour quelques autres, dits *irréguliers*, par une restructuration supplémentaire (singulier *cheval, travail, oeil*, pluriel *chevaux, travaux, yeux*). Les quelques noms dont la graphie se termine au singulier par *-x* (*la paix, un perdrix*) ou *-s* (*un fils, un ours, un pas*) sont donc "invariables en nombre" (*un ours, des ours*). Les déterminants pluriels présentent aussi la finale *-s* (*les/des/mes/ces/quelques/certains chats*), sauf les numéraux cardinaux dont les graphies sont à mémoriser individuellement (*deux/trois/quatre/sept chats*). Dans le domaine verbal, le nombre est un ingrédient de l'accord sujet-prédicat, et sur l'élément (verbe ou auxiliaire) fléchi pour le temps, le nombre (singulier ou pluriel) est solidaire de la personne (1, 2 ou 3).

A l'oral, le nombre est essentiellement signalé par les déterminants (*le chat [lɑʃa], les chats [leʃa], un ami [ɑ̃ami], des amis [dezami]*) et par la liaison des adjectifs prénominaux si le nom commence par une voyelle (*grand ami [gʁɑ̃tami], grands amis [gʁɑ̃zami]*). Le nombre n'est audible sur le nom lui-même que dans la poignée de cas incluant *cheval/chevaux, travail/travaux, oeil/yeux, oeuf/oeufs*.

Le pluriel nominal signale généralement que le référent inclut au moins deux entités, sauf pour une petite série de noms dits *pluriels lexicaux* qui ne s'emploient jamais qu'au pluriel (*des arrhes, des épinars, les vendanges, les fonds baptismaux, les travaux publics*, etc.). La morphologie du singulier peut à l'inverse signaler l'unicité du référent (*un chat* vs. *des chats*), mais c'est aussi la morphologie singulière qui fait office de "nombre neutre" quand l'opposition singulier/pluriel est sémantiquement neutralisée (notamment au partitif : *il boit de l'eau/*des eaux*).

Beaucoup de langues ont un marqueur de "pluriel" (glosé PL), mais ses propriétés peuvent différer fortement de celles du pluriel français : certaines langues distinguent le *pluriel* (pour trois entités ou plus) du *duel* (pour deux entités) (cf. arabe classique) ; certaines

langues ne marquent le pluriel que sur les nominaux sémantiquement définis (ex. créole haïtien, turc), certaines ne pluralisent pas les noms modifiés par un numéral (ex. bambara, turc) ; beaucoup de langues ayant un marqueur de pluriel n'ont pas d'*accord en nombre* (ex. haïtien, japonais, bambara, etc.).

3/DETERMINANTS

L'occurrence quasi-générale d'un mot grammatical nommé *déterminant* au sein d'un groupe nominal est une propriété saillante du français. Les déterminants du français sont tous placés à gauche du nom, et les principaux sont conventionnellement appelés :

- ARTICLES : défini : *le/la/les* ; indéfini *un(e)/des* ; partitif (*du/de la*)
- DEMONSTRATIFS : (*ce(t)(te)/ces*)
- POSSESSIFS : *mon/ma/mes, ton/ta/tes, son/sa/ses, notre/nos, votre/vos, leur(s)*.

D'autres déterminants servent à exprimer la quantité (*quelques pommes, plusieurs pommes, trois pommes, beaucoup de pommes*) ou la quantification (*chaque pomme, tout travail*). Les groupes nominaux sans déterminant, appelés *noms nus* en linguistique, sont rares en français, alors qu'ils sont très fréquents dans la plupart des langues humaines, même celles qui ont par ailleurs des déterminants (comme l'espagnol ou l'anglais). Les noms nus du français sont essentiellement limités aux contextes suivants :

- VOCATIF : *Crapule ! Garçon !*
- NOMS PRÉDICATIFS dénotant une fonction ou catégorie, attributs du sujet (*être avocat, devenir femme*) ou de l'objet (*nommer quelqu'un directeur ; prendre quelqu'un comme associé, pour avocat*) ;
- COMPLEMENT de la préposition *en* (*en classe, en fer*)
- COMPLEMENT des prépositions comme *avec* et *sans* (*avec grâce, sans parapluie* vs. *avec de la grâce, sans son parapluie*) ;
- MODIFICATEURS PRÉPOSITIONNELS du nom (*une maison sur pilotis, une tasse à café, une tasse de café, un vêtement pour femme, le trafic de drogue, une machine à sous*, etc.)

- LOCUTIONS IDIOMATIQUES de la forme V+N (*avoir faim, porter bonheur*) ou P+N (*par hasard, sur demande, bon pour achat*)

Mais l'occurrence d'un déterminant à gauche du nom est partout ailleurs obligatoire au sein d'une phrase, en français, même quand le groupe nominal dénote une espèce (interprétation dite *générique*, ex. (2) ou une quantité indéfinie (ex. (3)). Dans les équivalents anglais des phrases françaises (2) et (3), donnés en (4) et (5), les groupes nominaux en gras sont des *noms nus* :

(2)	a. Les baleines sont des mammifères.	b. Paul adore les baleines.
(3)	a. Paul a acheté du riz.	b. Il y a des castors dans ce jardin.
(4)	a. Whales are mammals. [= (2a)]	b. Paul loves whales. [= (2b)]
(5)	a. Paul bought rice. [= (3a)]	b. There are beavers in this garden. [= (3b)]

Les déterminants indéfini pluriel (*des*) et partitif (*du, de la*) sont rares d'un point de vue typologique et méritent donc une attention particulière. La maîtrise des déterminants du français implique l'acquisition de propriétés syntaxiques, morphologiques et sémantiques.

En ce qui concerne la syntaxe, la principale contrainte est le caractère quasi-obligatoire, évoqué plus haut, d'un déterminant dans tout groupe nominal ayant pour tête un nom commun. Des contraintes plus spécifiques concernent par exemple le superlatif (voir section 5) ou les noms propres : noter qu'à deux ou trois exceptions près (*Cuba, Haïti, Madagascar*), les noms de pays sont précédés de l'article défini en position sujet ou complément (*la France, l'Espagne, le Liban, les Comores*) alors que tel n'est pas toujours le cas dans les autres langues à article défini (espagnol *Francia*, anglais *Lebanon*, etc.). En revanche les noms propres de personne (*Pierre, Marie, Jean Dupont*) restent nus en français, alors que leurs homologues prennent l'article défini dans certaines autres langues — par ex. le portugais ou l'albanais). Une autre propriété à signaler est l'occurrence de l'article défini, plutôt que du déterminant possessif, à gauche des noms de parties du corps dans les phases telles que (6) :

(6)	a. Prière de lever la main pour demander la parole. (?sa main)	d. Il faut lui laver les doigts.(?ses doigts)
	b. Marie a mal à la tête. (?sa tête)	e. La tête lui tourne. (?sa tête)
	c. Paul lui a marché sur les pieds. (?ses pieds)	f. Paul a les cheveux noirs. (*ses cheveux)

L'occurrence du déterminant possessif n'est pas strictement impossible dans cinq de ces six exemples, mais le déterminant canonique, attendu, non marqué, est l'article défini, compris comme dénotant une espèce d'organe présupposée présente dans tout corps humain. Cet emploi de l'article défini est attesté dans toutes les langues romanes et ne devrait donc pas être difficile à maîtriser en français pour les locuteurs natifs de l'espagnol, de l'italien, du portugais... Mais dans beaucoup d'autres langues, y compris celles qui ont un déterminant couramment étiqueté défini, le nom de partie du corps des analogues de (6) sera réalisé comme nu, ou accompagné d'un possessif (cf. anglais *Please raise your/*the right hand* vs. français : *Levez la main droite s'il vous plait*).

En ce qui concerne la morphologie, les déterminants du français sont généralement proclitiques : ceci signifie qu'ils sont inaccentués et liés (attachés) au mot qui les suit un peu comme des préfixes, ce qui se manifeste par les phénomènes de liaison ou d'élimination quand le mot suivant commence par une voyelle. L'effet d'attachement est produit par la suppression d'une frontière de syllabe entre le déterminant et le mot suivant :

DET + consonne	DET + voyelle	DET + consonne	DET + voyelle
<i>le pied</i> [la pjɛ]	<i>l'orteil</i> [lɔʁ tɛj]	<i>un pied</i> [ɑ̃ pjɛ]	<i>un orteil</i> [ɑ̃ nɔʁ tɛj]
<i>la dent</i> [la dɑ̃]	<i>l'oreille</i> [lɔʁ ɛj]	<i>une dent</i> [yn dɑ̃]	<i>une oreille</i> [yn nɔʁ ɛj]
<i>mon pied</i> [mɔ̃ pjɛ]	<i>mon orteil</i> [mɔ̃ nɔʁ tɛj]	<i>les pieds</i> [le pjɛ]	<i>les orteils</i> [le zɔʁ tɛj]
<i>ma dent</i> [ma dɑ̃]	<i>mon oreille</i> [mɔ̃ nɔʁ ɛj]		

Dans la transcription phonétique de ces exemples, les barres verticales indiquent les frontières de syllabe. Dans la colonne de droite, une syllabe (en gras) a pour segment initial une consonne ([l], [n] ou [z]) qui appartient lexicalement au déterminant, alors que le segment suivant fait partie du mot qui suit. Cette restructuration syllabique rend compte de l'intuition que le déterminant "se colle" au mot qui le suit, ainsi que des erreurs de segmentation couramment faites par les jeunes apprenants (*j'ai mal aux noreilles*). Noter que les règles de réajustement syllabique s'appliquent au déterminant quelle que soit la catégorie du mot qui le suit (*la|dent, la|nouvelle dent* vs. *l'an|cienne dent, l'a|vion*).

Les déterminants possessifs méritent une mention particulière du fait de leurs spécificités syntaxiques et morphologiques. Syntaxiquement, ils occupent par rapport au nom une position (pré-nominale) de déterminant et contrastent donc sur ce point avec les

"compléments du nom" lexicaux dont ils sont les contreparties pronominales. Cette asymétrie peut être une première source de difficulté pour les locuteurs de langues où les deux structures sont parallèles :

(7)	a. la fleur de Paul	b. *la fleur de lui	c. sa fleur
-----	---------------------	---------------------	-------------

Morphologiquement, les déterminants possessifs ont pour radical un élément personnel accordé en personne/nombre avec le Possesseur, et pour terminaison une marque d'accord (genre/nombre) avec le Possesum, exemples :

POSSESEUR	DETERMINANT POSSESSIF	POSSESSUM
1sg	<i>m - a</i>	<i>fleur</i> (FSG)
1sg	<i>m - es</i>	<i>fleurs</i> (PL)
3sg	<i>s - a</i>	<i>fleur</i> (FSG)

POSSESEUR	DETERMINANT POSSESSIF	POSSESSUM
3sg	<i>s - es</i>	<i>fleurs</i> (PL)
1pl	<i>no - tre</i>	<i>fleur</i> (FSG)
1sg	<i>no - s</i>	<i>fleurs</i> (PL)

Ce double accord peut être une source de difficulté pour les apprenants dont la langue 1 ignore l'accord avec le Possesum (ou plus généralement, l'accord en genre et/ou nombre du déterminant avec le nom). La morphologie des possessifs français est en outre compliquée par leur nature clitique (commune à tous les déterminants, voir plus haut), qui entraîne des réajustements garantissant leur liaison au mot qui les suit (*les amis* [lezami], *mes amis* [mezami], *un ami* [œnami]) ; une particularité des déterminants possessifs est que les formes singulières féminines *ma, ta, sa* présentent les variantes *mon, ton, son* (homonymes du masculin) devant voyelle, ces formes fournissant la liaison [n] avec le mot suivant : *m-a copine* [ma-ko-pin] *m-on amie* [mɔ̃-na-mi]

L'acquisition de la sémantique des déterminants implique qu'on repère les effets interprétatifs associés à chacun d'eux, notamment aux articles définis, indéfinis et partitifs. Très schématiquement :

- L'article défini introduit une présupposition d'unicité sur ce dont on parle, présupposition dont la nature précise dépend du type de nom qui suit : dans (8a), l'unicité de l'entité "soleil" est présupposée dans notre encyclopédie mentale commune ; dans (8b, c), l'unicité du "chien" est présupposée dans un contexte situationnel particulier, implicite en (8b) (notre famille n'a qu'un seul chien, Médor), explicite en (8c). Avec un nom relationnel comme *frère* en (8d), la relation présupposition d'unicité ne concerne pas l'entité dont on parle (la phrase (8d) est vraie même si Marie a plusieurs frères), mais la relation "frère-de" (celui qui doit me téléphoner, qui qu'il soit, vérifiera la propriété unique présupposée identifiante "frère-de-Marie"). Avec un nom comme *couvercle* en (8e), la présupposition d'unicité porte sur la fonction "couvercle (de poubelle)" (on présuppose qu'une poubelle n'a qu'un seul couvercle).

(8)	a. Le soleil s'est levé.	b. Le chien a déjà mangé.
	c. Marie a un chien et un chat. Le chien a déjà mangé, mais pas le chat.	
	d. Le frère de Marie doit me téléphoner.	
	e. Le couvercle de la poubelle a disparu.	

L'article défini s'emploie aussi en français pour l'interprétation dite générique, illustrée plus haut en (2) : on comprend ici que le nom dénote non pas un individu, mais une classe ouverte d'entités, une espèce, présupposée unique, et dont tous les membres partagent certaines propriétés caractérisantes.

- Les articles indéfinis singulier (*un(e)*) et pluriel (*des*) n'introduisent pas de présupposition : l'entité dont on parle n'est pas connue et n'est qu'un échantillon parmi d'autres possibles de sa catégorie :

(9)	<i>Il y a un castor dehors.</i>
-----	---------------------------------

- L'article *des* est la contrepartie plurielle de *un(e)* ci-dessus :

(10)	<i>Il y a des castors dehors.</i>
------	-----------------------------------

- L'article partitif *du/de la* est l'indéfini qu'on emploie si le nom dénote une masse de substance continue (11a) ou bien une masse indéfinie d'entités discontinues (11b) :

(11)	a. <i>Il y a du sable dehors.</i>	b. <i>Il y a du beau mobilier dans ce magasin.</i>
------	-----------------------------------	--

La sélection du bon déterminant, dans chaque contexte, est un apprentissage difficile, surtout pour les locuteurs de langues "sans articles" (langues slaves, chinois, japonais, coréen, etc.), mais aussi, dans une moindre mesure, pour les locuteurs de langues "à articles" dont les déterminants n'ont pas la même distribution qu'en français (anglais, espagnol, albanais, bambara, wolof, créoles divers, arabe...). Pour enseigner le choix du déterminant en français, il faut procéder méthodiquement et par étapes, en introduisant une à une les configurations et les effets sémantiques associés à chacune

La morphologie, la syntaxe et la sémantique des déterminants sont des propriétés indépendantes les unes des autres du point de vue de l'acquisition. Tel apprenant peut avoir compris que l'occurrence d'un déterminant est obligatoire dans un groupe nominal, mais ne pas savoir très bien sélectionner sémantiquement le déterminant approprié à ce qu'il cherche à dire : il pourra alors par exemple produire *J'ai mangé le riz* pour *J'ai mangé du riz*, ou *Il y a les castors dehors* pour *Il y a des castors dehors*. Tel autre maîtrisera mieux la sémantique des articles sans avoir compris leur nature clitique : il sélectionnera alors correctement, par exemple, le déterminant *des* dans *Il y a des araignées dehors*, mais en prononçant [dearejɛ] sans appliquer la liaison. Syntaxe, morphologie et sémantique appellent donc des démarches d'apprentissage séparées.

Les difficultés rencontrées par les apprenants dans l'acquisition des déterminants du français risquent d'être différentes selon la grammaire de leurs langues 1 — langues sans articles (langues slaves, chinois, japonais, coréen...), sans article indéfini (hébreu, arabe), sans article indéfini pluriel (espagnol...), langues à déterminants "définis" dont les propriétés ne coïncident pas avec celles du français (anglais, langues germaniques, créoles...), etc.

4/ADJECTIFS ET TERMES DE PROPRIÉTÉS

Le français distingue par la syntaxe et la morphologie les catégories Déterminant, Nom et Adjectif : chaque nom (ex. *vache*) est spécifié pour le genre, et chaque groupe nominal, pour le nombre (*la vache* vs. *les vaches*). L'adjectif (ex. *petit(e)*) et le déterminant (ex. *le/la, ce/cette*) héritent leur genre et leur nombre d'un nom (genre) ou d'un groupe nominal (nombre) dont ils sont dépendants (on dit qu'ils *s'accordent* en genre et en nombre). L'occurrence d'un déterminant est généralement obligatoire dans un groupe nominal (cf. (12a, b),

voir section 2), et un déterminant forme avec un nom un groupe nominal complet (12c), alors qu'un adjectif est un ingrédient supplémentaire, un *ajout* dans un groupe nominal déjà complet (12c), même si le nom est sous-entendu (elliptique) dans son contexte (12d). Un groupe nominal français contient un seul déterminant (12e), mais peut contenir plusieurs adjectifs (12d, f). Les déterminants français précèdent toujours linéairement le nom, alors que les adjectifs le précèdent ou le suivent, selon les cas (12f). En français standard, les adjectifs qui précèdent un nom à initiale vocalique s'attachent obligatoirement à lui par la liaison, au singulier comme au pluriel (12g). Un sous-ensemble d'adjectifs (incluant *petit(e)*, *rouge* et *rigolo(te)*) peuvent en outre s'employer comme prédicats (*attributs*) (12h), option toujours fermée pour les déterminants qui sont par nature inaccusés (12i,j). Un cas particulier est celui des numéraux cardinaux, qui peuvent (comme les déterminants) former un groupe nominal complet avec un nom (12k), et (à l'exception de *un(e)*), coexister comme les adjectifs avec un déterminant dans leur groupe nominal (12l) et fonctionner comme attributs (12m) : *vache*, nom féminin.

(12)	a. *Marie préfère vache.	h. Cette vache est petite/rouge/rigolote.
	b. *Marie préfère petite vache.	i. *La vache est cette.
	c. Marie préfère la (petite) vache.	j. *Cette vache est la.
	d. Paul a deux vaches, une petite ø noire et une grosse ø blanche.	k. Marie a vu deux vaches.
	e. *Marie préfère cette la vache.	l. Marie a vu les deux vaches.
	f. Marie préfère la petite vache rouge rigolote.	m. Les vaches de l'histoire étaient deux.
	g. Marie a vu un petit agneau [œpitajno]/deux petits agneaux [døptizajno]	

Le genre des adjectifs est selon les cas perceptible à l'oral et à l'écrit (13a), seulement à l'écrit (13b), ou non perceptible à l'oral comme à l'écrit (15) :

(13)	a. un petit cahier vert [œpitakajevœ]	b. une petite gomme verte [ynpøtitgømvœt]
(14)	a. un joli cahier bleu [œzølikajeblø]	b. une jolie gomme bleue [ynzøligømblø]
(15)	a. un horrible cahier rouge [œnohøiblakajevœz]	b. une horrible gomme rouge [ynøhøiblagømvœz]

Sémantiquement, les adjectifs dénotent généralement des propriétés et on peut, jusqu'à certaines limites, en empiler plusieurs dans un même groupe nominal, en se conformant à un certain patron régulier dans l'organisation des classes sémantiques : Nombre-Ordinal-Qualité.subjective-Qualité.objective-NOM-Matière-Forme-Couleur-Origine-Adjectif prédicatif

(16)		NOMBRE	Q. SUBJ.	Q. OBJ.	NOM	MATIERE	FORME	COULEUR	ORIGINE
	a. (les)	trois	jolies	petites	assiettes	métalliques	carrées	bleues	anglaises
		NOMBRE	ORDINAL	Q. OBJ.	NOM	ORIGINE	ADJ. PRED.		
	b. (les)	deux	premiers	jeunes	clients	chinois	enthousiastes		

Qualité subjective (ex. 'joli') ; Qualité objective (ex. 'jeune, petit') ; Adjectif prédicatif (ex. '(être) enthousiaste')
La distinction d'une classe Adjectif en français repose sur la syntaxe (fonction *ajout*) et la morphologie (accord genre/nombre). Mais même en français, les ajouts dénotant des propriétés dans le groupe nominal ne sont pas nécessairement des adjectifs : ainsi l'adjectif *métallique* du groupe nominal (16) alterne avec l'expression en *métal*, formée d'une préposition et d'un nom nu, qui en est synonyme. Dans d'autres langues, ce type de modifieur serait, morphologiquement, identique à un simple nom (ex. anglais : *a metal plate*, littéralement 'une assiette métal').

Pour les allophones acquérant le français L2, les adjectifs requièrent un certain entraînement morphologique (allomorphies (*beau/bel*), alternance masculin/féminin (*beau/belle, gentil/gentille...*) règles d'accord et de liaison, voir plus bas). Mais la principale difficulté réside peut-être dans les deux positionnements possibles du nom par rapport aux adjectifs épithètes au sein du groupe nominal. Un petit nombre d'adjectifs très fréquents précèdent normalement le nom, principalement : *beau, bon, grand, gros, haut, jeune, joli, mauvais, petit, vaste, vieux*, ainsi que les ordinaux (*premier, deuxième, ...dernier*). Quelques adjectifs peuvent précéder OU suivre le nom avec des sémantiques différentes, ex. *un type sale/un sale type, une pauvre fille/une fille pauvre, une simple femme/une femme simple, un méchant tapis/un chien méchant*. Dans ces cas-là, la position postnominale est canonique pour l'interprétation prédicative : *une fille pauvre* = 'une fille qui est pauvre', mais *une pauvre fille* a un sens différent, impliquant une appréciation subjective du locuteur. Ces cas mis à part, on peut dire que l'ordre canonique du français est Nom-Adjectif plutôt qu'Adjectif-Nom, que les adjectifs soient prédicatifs (*un livre rouge* = 'qui est rouge') ou non prédicatifs (*l'énergie nucléaire* ≠ 'qui est nucléaire'). A noter enfin qu'en français standard, les adjectifs qui précèdent le nom sont, comme les déterminants, obligatoirement *liés* au nom qui les suit (*les grands enfants* [legrãzãfã]/*[legrããfã]) mais que la liaison est optionnelle (voire soutenue) quand le nom précède l'adjectif : *des enfants intelligents* [dezããfã(z)ëteliãzã].

5/DEGRES DE L'ADJECTIF

Les adjectifs dits *scalaires* (c'est à dire. dénotant des propriétés pouvant être vérifiées à différents degrés) acceptent des modifieurs de degré indiquant l'intensité absolue ou relative de la propriété qu'ils dénotent. En (17b, c), le modifieur *très* indique que la propriété 'gros' ou 'laid' est vérifiée à un haut degré. Quand il supporte un adverbe de degré, un adjectif canoniquement prénominal (comme *gros* : (17a)) peut se placer à gauche ou à droite du nom (17b), mais un adjectif canoniquement postnominal comme *laid* est toujours postnominal (17c) :

(17)	a. <i>Il me faut un {gros chien/*chien gros}.</i>	b. <i>Il me faut un très gros chien/un chien très gros.</i> (degré élevé de la propriété 'gros')
	c. <i>J'aime bien les {*(très) laids chiens/chiens (très) laids}.</i> (degré élevé de la propriété 'laid')	

Le modifieur de degré *assez* exprime soit (i) l'*adéquation* du degré de la propriété à une norme présupposée ou à un objectif pouvant être exprimé par un complément en *pour* (18a), soit (ii) un degré d'intensité moyen (18c,d) ; en présence d'un complément en *pour*, la séquence *assez* + Adjectif n'a que l'interprétation (i) et suit obligatoirement le nom (18a/*b) ; en l'absence d'un complément, *assez*+Adj peut précéder le nom, mais seulement dans l'interprétation (ii) et si l'adjectif admet a priori la position prénominale (18c/*d) :

(18)	a. <i>Il me faut un chien assez gros pour supporter le froid.</i> (degré adéquat de la propriété 'gros')
	b. <i>*Il me faut un assez gros pour supporter le froid chien.</i>
	c. <i>Il faudra un {assez gros chien/un chien assez gros}.</i> (degré moyen) / (degré moyen OU degré adéquat)

	d. <i>Il a acheté un {*assez laid chien/ chien assez laid}.</i> (degré moyen OU degré adéquat)
--	--

Contrairement à *très*, le modifieur *trop* n'exprime pas un degré d'intensité absolu en français standard, mais seulement un degré d'intensité relatif — l'idée que le degré d'intensité *excède une norme supposée* (19) :

(19)	a. <i>Il a acheté un {trop gros chien/chien trop gros}.</i> (degré de grosseur excédant le degré supposé normal)	c. <i>Il a acheté un {*trop laid chien/un chien trop laid (pour plaire à Marie)}.</i> (degré de laideur excédant le degré supposé normal)
	b. <i>Il a acheté un chien trop gros pour courir après des lapins</i> (degré de grosseur excédant la norme supposée pour courir après des lapins)	

Les marqueurs de degré peuvent être précédés de la négation *pas* au sein de leur groupe nominal. Dans ce cas le groupe adjectival (*pas* + Degré + Adj) se place canoniquement à droite du nom, quel que soit l'adjectif. La négation du haut degré (*pas* + *très* ou *trop*) est d'emploi très courant (20a,c) :

(20)	a. <i>Elle a un chien pas très gros.</i> (= degré de grosseur faible>plutôt petit)	b. <i>Elle a un chien pas assez gros.</i> (= grosseur insuffisante)
	c. <i>Elle a un chien pas trop laid.</i> (= laideur non excessive > plutôt beau)	

Le degré relatif d'une propriété dénotée par un adjectif peut également être exprimé par la comparaison. L'adjectif présente alors ce qu'il est convenu d'appeler la *forme comparative*, qui combine un marqueur de degré comparatif (*plus, moins, assez*) à gauche de l'adjectif et à sa droite, un complément introduit par *que* dénotant le deuxième terme de la comparaison. Le contexte peut autoriser à laisser ce complément implicite (21d,e) :

(21)	a. <i>Marie est plus petite que Paul.</i> (Marie a la propriété 'petite' à un degré plus élevé que le degré de petitesse de Paul)
	b. <i>Marie est moins petite que Paul.</i> (Marie a la propriété 'petite' à un degré moins élevé que le degré de petitesse de Paul)
	c. <i>Marie est aussi petite que Paul.</i> (Marie a la propriété 'petite' à un degré égal au degré de petitesse de Paul)
	d. <i>Paul est petit. Mais Marie est plus petite (que lui).</i>
	e. <i>Paul est petit. Mais Marie est moins petite (que lui).</i>

Quelques comparatifs se présentent comme des mots simples, qu'il convient de mémoriser :

TERME DE PROPRIÉTÉ SIMPLE	COMPARATIF	EXEMPLE
<i>bas</i>	<i>inférieur, plus bas</i>	<i>La température est inférieure à/plus basse que 20°.</i>
<i>bien</i>	<i>mieux</i>	<i>Ce qu'il dessinait, c'était bien ; ce qu'il dessine maintenant, c'est mieux/*plus bien.</i>
<i>bon</i>	<i>meilleur</i>	<i>Ce film est meilleur/*plus bon que l'autre.</i>
<i>haut</i>	<i>supérieur, plus haut</i>	<i>La température est supérieure à/plus haute que 20°.</i>
<i>mauvais</i>	<i>pire/plus mauvais</i>	<i>La situation est pire/plus mauvaise que jamais.</i>

Meilleur et *mieux* sont à mémoriser impérativement car ils sont fréquents et leurs contreparties analytiques (**plus bon, *plus bien*) sont agrammaticales.

Précédée de l'article défini, la séquence *plus/moins* + Adjectif forme avec un nom explicite ou implicite un groupe nommé *superlatif relatif* par la tradition grammaticale française, et qui apparaît d'abord en position attribut (22d), à l'instar d'un groupe adjectival simple (22a) ou d'un groupe nominal attribut (22b,c). La sémantique du superlatif relatif est typiquement relationnelle, comme celle de certains groupes nominaux définis (comparer (22c/d).

(22)	a. <i>Marie est [(très) jolie/triste/méchante].</i>	b. <i>Marie est [une/ma copine].</i>	c. <i>Marie est [la championne (de ce tournoi)].</i>
	d. <i>Marie est [la plus/moins méchante personne (de tout le groupe)].</i>		
	e. <i>Marie est [la plus/moins méchante ø (de tout le groupe)].</i>		

Le superlatif relatif est formé du comparatif *plus/moins* + Adj précédé de l'article défini introduisant comme ailleurs une présupposition d'unicité (voir section 3.1.3) produisant ici l'effet "partitif" : on présuppose en (22) qu'une seule fille du groupe considéré vérifie le degré maximal ou minimal de méchanceté. Cette description est compatible avec le fait que les adjectifs qui admettent le comparatif et le superlatif relatif forment une seule classe d'adjectifs sémantiquement scalaires, tous essentiellement prédicatifs. Dans cette optique, les formes du superlatif relatif en français peuvent donc être présentées aux apprenants FL2 comme des extensions du comparatif.

Le superlatif relatif apparaît aussi à l'intérieur d'un groupe nominal défini, produisant ce qui peut bizarrement apparaître comme un groupe nominal à double article défini (23a). On peut sommairement décrire (23b) comme une variante réduite de (23a). Les trois formes proposées en (23) sont également acceptables et sémantiquement équivalentes :

(23)	a. <i>Marie est allée parler à la fille qui est [la plus méchante (fille) (du groupe)].</i>
	b. <i>Marie est allée parler à la fille ----- [la plus méchante ø (du groupe)].</i>
	c. <i>Marie est allée parler à [la plus méchante fille (du groupe)].</i>

6/COMPLEMENT DU NOM

La tradition grammaticale française étiquette ainsi la séquence en gras dans les groupes nominaux de (24) :

(24)	a. <i>le chapeau de la voisine</i>	b. <i>le chapeau de Marie</i>
------	---	--------------------------------------

Le complément du nom est introduit par *de* en français standard, et il est placé à droite du nom qu'il modifie — *chapeau* en (24), appelé *nom-tête*. Dans d'autres langues le complément de nom se manifeste comme un groupe nominal au cas *génitif*, qui suit ou précède le nom-tête selon les langues (cf. anglais *the neighbour's hat* 'le chapeau de la voisine'). Sémantiquement, le constituant nommé "complément du nom" n'exprime pas forcément une relation d'"appartenance" ; il correspond plutôt au sujet d'une phrase implicite dont le verbe peut être *avoir* (25a, c), mais pas nécessairement, comme l'illustrent les exemples (25b, d, e) :

(25)	a. <i>Marie a un chapeau.</i>	/	<i>Le chapeau de Marie (est bleu).</i>
	b. <i>Marie dessine un avion.</i>	/	<i>L'avion de Marie (est bleu).</i>
	c. <i>Marie a peur.</i>	/	<i>La peur de Marie (est compréhensible)</i>
	d. <i>Marie est gentille.</i>	/	<i>La gentillesse de Marie (est très appréciée).</i>
	e. <i>Marie arrive.</i>	/	<i>L'arrivée de Marie (est attendue).</i>

Les adjectifs et autres termes de propriétés placés à droite du nom précèdent le complément du nom dans l'ordre linéaire, en français :

(26)	a. <i>Le chapeau bleu de Marie (est celui que je préfère).</i>	b. <i>*Le chapeau de Marie bleu (est celui que je préfère).</i>
------	--	---

